



OIC/COMCEC-FC-30/2014

Original : **Anglais**

RAPPORT
DU
SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI
SUR
LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DECENNAL DE L'OCI
SOU MIS
A
LA TRENTIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI DU COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI
(COMCEC)

ANKARA, REPUBLIQUE DE TURQUIE
7-8 MAI 2014

TABLE DES MATIERES

NO	SOMMAIRE	PAGE NO.
I.	Introduction	3
II.	Coopération dans le domaine du commerce	4
III.	Développement du transport	8
IV.	Développement du secteur du tourisme	10
V.	Agriculture, Sécurité alimentaire et Développement rural	12
VI.	Programmes de réduction de la pauvreté	15
VII.	Coopération dans les domaines des finances et des statistiques	18
VIII.	Renforcement du rôle du secteur privé	20
IX.	Evaluation et recommandations	22
	Annexes	

INTRODUCTION:

1. Le Secrétariat général a continué de veiller au suivi et à la coordination des diverses activités des institutions compétentes de l'OCI œuvrant dans le domaine de la coopération économique, en conformité avec les résolutions, décisions et accords pertinents de l'Organisation. Ce rapport fait le point de tous ces efforts de coordination, y compris les démarches successives engagées par le Secrétariat général en direction des autorités compétentes des Etats membres de l'OCI et des partenaires internationaux sur la mise en œuvre des programmes et projets de l'OCI. Les diverses réactions et commentaires recueillis dans l'intervalle y sont également pris en compte.
2. Les principales activités couvertes par le rapport comprennent les divers efforts entrepris pour l'opérationnalisation du Système de Préférence Commercial de l'OCI (SPC-OIC) et la mise en œuvre de l'Accord général de l'OCI pour la Coopération Economique, Technique et Commerciale, de même que l'Accord de l'OCI pour la Promotion, la Protection et la Garantie de l'Investissement entre les Etats membres. Le rapport inclut également les conclusions de la réunion de coordination du Groupe consultatif sur le développement des échanges commerciaux intra-OCI, et la création d'Organes de promotion du commerce (OPC) des États membres de l'OCI, afin d'accélérer le commerce intra-OCI.
3. Au cours de l'année considérée, la 16^{ème} réunion du secteur privé tenue à Sharjah, Etat des Emirats Arabes Unis, du 19 au 20 mars 2014 et la 30^{ème} Assemblée générale la CICIA ont contribué à mieux améliorer le rôle du secteur privé dans le schéma des activités de l'OCI. La sensibilisation fournie par le Forum privé pour la bonne gestion économique et des entreprises, de même que les pratiques commerciales transparentes, ont mis en évidence la nécessité de faire face aux divers obstacles qui se dressent devant l'assainissement du climat d'investissement dans les Etats membres de l'OCI.
4. Dans le secteur agricole, la 40^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE) a approuvé le statut de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire (OISA), tandis que les projets portant sur le renforcement des capacités des agents de vulgarisation agricole sont en cours et connaissent un progrès notable.
5. Le rapport inclut également une évaluation générale des activités entreprises en ce qui concerne la mise en œuvre du programme d'action décennal de l'OCI, de même que les résolutions du COMCEC au cours de l'année couverte par le présent rapport. Les points forts comprennent la coordination accrue des activités des différentes institutions de l'OCI, comme illustré dans les différentes démarches du nouveau Secrétaire général, Son Excellence, Iyad Ameen Madani, porté à la tête du Secrétariat général, le 1^{er} janvier 2014. De même, l'approbation du Statut de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) et l'adhésion de 19 Etats membres de l'OCI audit Statut, ainsi que les mécanismes approuvés par les Ministres du Tourisme à Banjul, en Gambie, du 04 au 06 décembre 2014, ont augmenté la capacité institutionnelle souhaitée pour la redynamisation de la coopération intra-OCI. En revanche, les contraintes continuent de prouver la faible mobilisation des ressources financières et l'appropriation insuffisante.

I. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU COMMERCE:

6. Depuis la 29^{ème} session du COMCEC, un accent particulier a été mis sur l'opérationnalisation du Système de Préférence Commercial de l'OCI et la mise en œuvre de l'Accord général de l'OCI pour la Coopération Economique, Technique et Commerciale, de même que l'Accord de l'OCI pour la Promotion, la Protection et la Garantie de l'Investissement entre les Etats membres. En conséquence, en plus des efforts pour assurer l'achèvement des mesures administratives nécessaires pour le décollage du système, d'autres composantes non tarifaires du SPC ont également été dûment prises en considération lors de l'année sous revue. Le présent rapport couvre la perspective récente des relations commerciales dans les Etats membres de l'OC, consolidant la coordination des activités en vertu de la feuille de route pour promouvoir les échanges intra-OCI, le financement du commerce et de l'assurance du crédit à l'exportation, et la promotion du commerce.
7. En conséquence, le commerce intra-OCI a continué de croître au cours de l'exercice sous revue. La part des échanges des États membres est passée de 3880 milliards de dollars en 2011 à 4130 milliards de dollars en 2012, soit une augmentation de 22%. De même, la valeur des échanges intra -OCI représente 11,34% des échanges mondiales en 2012, comparée à 10,8% en 2011.
8. De même, la valeur totale des échanges intra-OCI en 2012 est passée à 751,68 milliards de dollars, comparée à 681,60 milliards de dollars en 2011, soit une augmentation de 26,5%. Au même moment, la part des échanges intra-OCI dans le total des échanges des Etats membres est passée de 17,80% en 2011 à 18,45% en 2012, ce qui représente une augmentation de 4,5%.

Renforcer la coordination sur le commerce intra-OCI:

9. Conformément aux objectifs de coordination et de synergie entre les institutions de l'OCI dans le domaine du commerce intra-OCI, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la Société Internationale Islamique du Financement du Commerce (SIFC) ont organisé la 6^{ème} réunion du Groupe consultatif de l'OCI pour promouvoir le commerce intra-OCI à Marrakech, au Royaume du Maroc, du 3 au 4 février 2014. La réunion a examiné la mise en œuvre du Programme exécutif de la feuille de route pour la promotion du commerce intra-OCI et le plan d'activités pour 2014-2015 au sein des cinq groupes de la facilitation des échanges, du financement du commerce, de la promotion du commerce, du renforcement des capacités et du développement des produits stratégiques. La réunion a également examiné le processus de l'évaluation du bilan du programme exécutif et a fait des recommandations sur la voie à suivre pour renforcer davantage la coordination des activités du Groupe et réaliser les objectifs du programme d'action décennal de l'OCI.
10. Les principales recommandations pour consolider le travail du groupe consultatif adoptées par la réunion comprennent: préparation d'un rapport d'évaluation complet sur le travail du Groupe consultatif; consolider davantage la coordination et la synergie entre les institutions pertinentes de l'OCI dans le domaine des échanges sur la mise en œuvre des activités conjointes; diligenter la mise en œuvre des activités dans le domaine de: l'initiative d'aide au commerce au niveau sous-régional de l'OCI. Ces recommandations prévoient en outre, d'améliorer l'accès au financement et le

renforcement des PME; de mettre en place le réseau mondial des Organes de Promotion du Commerce (OPC) dans les Etats membres de l'OCI; de financer les projets existants sur le plan d'action du coton et d'assister les porteurs de projets des pays membres de l'OCI au profilage de leurs projets; de renforcer la consultation et la coopération avec les organisations régionales et internationales, ainsi que les blocs économiques régionaux au sein de l'OCI. Les autres recommandations sont de nature à assurer le soutien à la CIDC en sa qualité de Secrétariat technique du Groupe consultatif; à encourager toutes les agences d'évaluation de soumettre leurs rapports d'activités respectives sous divers groupes.

Réseau des Organes de Promotion du Commerce (OPC) de l'OCI

11. La première réunion du réseau mondial des Organes de Promotion du Commerce (OPC) de l'OCI a été conjointement organisée par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah, à Sharjah, Etat des Emirats Arabes Unies, les 17-18 mars 2014. Ont participé à la réunion, les représentants des gouvernements des Organes de Promotion du Commerce des Etats membres de l'OCI, de même que les institutions régionales et internationales et les opérateurs du secteur privé.
12. La réunion a convenu, entre autres, de lancer le Réseau des OPC de l'OCI; de confier à la CIDC la tâche du Secrétariat des OPC de l'OCI; de créer un site web dynamique propre au Réseau; de tenir une conférence mondiale du Réseau; de créer un trophée du meilleur Organe de Promotion du Commerce (OPC) dans les Etats membres de l'OCI et de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre des projets adoptés par le Réseau. La réunion a également abordé la question de l'éventuel mandat du Réseau dans le domaine du renforcement des capacités, de la promotion des échanges, de l'information commerciale, des missions d'études et d'affaires, ainsi que la facilitation des échanges et de l'investissement.

Facilitation des échanges :

13. Les efforts visant à diligenter la mise en œuvre par les États membres des instruments multilatéraux afférents au Système de Préférences Commerciales de l'OCI (SPC-OCI) ont continué à figurer en bonne place parmi les activités de l'Organisation. Pour l'instant, 41 Etats membres ont signé l'Accord cadre sur le Système de Préférence Commercial de l'OCI, dont 30 l'ont ratifié; 33 Etats membres ont signé le PRETAS, dont 16 l'ont ratifié; 32 Etats membres ont signé les Règles d'origine, dont 15 les ont ratifié; pendant que 12 Etats membres ont soumis la liste de leurs produits. En conséquence, le mécanisme SPC-OCI devrait démarrer aussitôt après la présentation prévue des documents requis par un Etat membre supplémentaire. L'état de signature et de ratification des accords économiques de l'OCI, du 31 mars 2013 est annexé au présent rapport.
14. Dans ce contexte, les États membres qui n'ont pas encore parachevé le processus de signature et de ratification du SPC-OCI ou présenté leurs listes de concessions en conformité avec les dispositions pertinentes des résolutions du CMAE, sont priés à le faire le plus tôt possible. Ce processus comprend la présentation de leurs tranches annuelles spécifiques de réduction et de la liste des produits concernés (listes de concessions), un échantillon de certificats et un spécimen de cachets utilisés par leurs

services douanes ainsi que les mesures législatives et administratives internes à compléter.

15. Compte tenu de ce qui précède, le Comité de Négociation Commerciale (CNC) devrait se réunir en 2014, aussitôt que le nombre requis de ratifications sera atteint et les listes de concessions disponibles.
16. De même, le Secrétariat général a renouvelé son appel aux Etats membres de l'OCI pour donner effet à un certain nombre d'instruments d'échanges multilatéraux importants, en vue de leur entrée en vigueur entre les Etats membres de l'OCI. A la fois, l'Accord général pour la Coopération Economique, Technique et Commerciale entre les Etats membres de l'OCI et l'Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements entre les Etats membres de l'OCI sont entrés en vigueur, respectivement, en avril 1981 et février 1988.
17. L'Accord général pour la Coopération Economique, Technique et Commerciale entre les Etats membres de l'OCI a été signé par 47 Etats membres et ratifié par 32, pendant que l'Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements a été signé par 38 et ratifié par 27. Alors que le premier Accord prévoit de faciliter les échanges commerciaux entre les Etats membres, le second prévoit l'engagement des Etats membres de l'OCI, à créer dans leur pays respectifs, les conditions nécessaires et favorables pour promouvoir l'investissement intra-OCI et de donner diverses impulsions pour la libre circulation des capitaux entre eux.

Promotion du commerce:

18. Au cours de l'année 2013, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) en collaboration avec les autorités concernées dans les Etats membres a organisé diverses foires commerciales et des expositions spécialisées, y compris la première foire de l'artisanat des Etats membres de l'OCI, du 11 au 14 avril 2013 à Casablanca, Royaume du Maroc; la 6^{ème} exposition des industries agroalimentaires dans les Etats membres de l'OCI, du 13 au 16 mai 2013, à Muscat, au Sultanat d'Oman; la 1^{ère} Expo OCI-Chine et le Forum économique et commercial, du 15 au 19 septembre 2013, à Yinchuan, à la Province autonome de Ningxia Hui, en République Populaire de Chine; la 14^{ème} foire commerciale des Etats membres de l'OCI, du 22 au 23 septembre 2013, à Téhéran, en République Islamique d'Iran; et la 2^{ème} Exposition de l'alimentation halal des Etats membres de l'OCI, du 16 au 18 décembre 2013, à Sharjah, aux Emirats Arabes Unis.

Financement du commerce et des assurances du crédit à l'exportation:

19. Au cours de l'année 2013, la SIFC a continué d'étendre son activité pour un développement des échanges intra-OCI accompagné par des précautions adéquates afin que ses ressources soient préservées. En 2013, les approbations des transactions commerciales de la SIFC ont atteint environ 4,938 millions de dollars, comparé à 4,466 millions en 2012, qui représente une hausse de 10%. De même, le niveau d'utilisation des crédits a atteint environ 3,900 millions de dollars en 2013, qui représente 80% des approbations, comparé à 90% des approbations en 2012. En conséquence, durant les 6 dernières années, le volume de l'approbation du

financement des échanges de la SIFC s'est élevé à 5,0 milliards de dollars en fin 2013, soit presque le double des 2,5 milliards en 2008.

20. De même, au cours de l'année sous revue, les nouveaux engagements de la Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIACE) ont atteint 1,791 millions de dollars, comparés à 1,657 millions de dollars en 2012, enregistrant une hausse de 8%. Dans le même contexte, l'entreprise assurée par la Société en 2013 a atteint 2,439 millions de dollars, comparé à 2,343 millions de dollars en 2012, représentant une hausse de 4% et une réalisation de 71% de l'objectif fixé pour la période. Toutefois la Société n'a pas été épargnée par les effets de la hausse des risques du crédit et de l'investissements, en particulier, en Europe du Sud et en Afrique du Nord, résultant des indemnités payés d'un montant de 1,58 millions de dollars, comparé à 1,30 millions de dollars, enregistrant ainsi une hausse de 22%, comparé à la même période de l'année dernière.
21. Depuis sa création, la SIACE a cumulativement assuré 12,4 milliards de dollars dans les exportations des Etats membres, et 8 milliards de dollars dans les importations des Etats membres. La SIACE a payé 28,5 millions de dollars d'indemnités au cours de cette période.

Normalisation et métrologie:

22. L'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) a organisé l'atelier sur "construire et renforcer les capacités de la normalisation, la métrologie et l'Accréditation dans les Pays les Moins Avancés (PMA) de l'OCI" avec la coopération et le soutien de l'Agence Internationale Turque de Coopération et de Coordination (TİKA), l'Institution Turque de Normalisation (TSE), l'Agence Turque d'Accréditation (TÜRKAK) et l'Institut National de Métrologie (TÜBİTAK-UME), du 07 au 10 mai 2013, dans le campus qualité de la TSE et les locaux de l'UME, à Gebze-Kocaeli, et le siège sociaux de TSE à Ankara, en République de Turquie. 21 représentants de 19 PMA de l'OCI ont participé à la réunion.
23. Quatre autres ateliers sur "la construction et le renforcement des capacités de la normalisation, la métrologie et l'Accréditation dans les Etats membres de l'OCI" sont prévus au courant de l'année prochaine dans les régions suivantes: a) Pays arabophones de l'Afrique du Nord, b) Pays africains francophones, c) Pays africains anglophones, et d) Pays de l'Asie centrale (PAC).
24. Le Secrétariat général a sensibilisé les Etats membres sur le nouvel agenda de l'INMPI concernant la reconnaissance mutuelle des certificats halal délivrés par les organismes membres de l'Institut, conformément à la décision de la 5^{ème} réunion de l'Assemblée générale de l'Institut tenue à Istanbul, en République de Turquie, en novembre 2014.
25. L'INMPI a publié les normes de l'alimentation halal OCI/INMPI. La République de Turquie qui a officiellement adopté les normes OCI/INMPI, a ainsi délivré des certificats halals au cours des deux dernières années. Elle a signé le document de l'"Accord entre l'INMPI et les Etats membres pour la distribution et les ventes des normes OCI/INMPI". L'Institution turque des normes durant une courte période a déjà délivré plus de 200 certificats halal selon l'OCI/INMPI 1.

26. Le 7^{ème} Conseil d'administration et les 5^{èmes} réunions de l'Assemblée générale de l'INMPI, ont eu lieu à Istanbul, en République de Turquie, du 22 au 24 novembre 2013.

II. DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT:

Projet de la voie ferroviaire Dakar-Port Soudan:

27. Suite à l'atelier de validation sur le rapport final des études de pré faisabilité axées sur les tronçons manquants du corridor Dakar Djibouti UA/NEPAD, tenu à Djibouti du 18 au 19 décembre 2012, auquel la BID a participé en tant que l'une des agences donatrices, les modalités de l'étude de faisabilité du projet ont commencé pour de bon. Les Etats membres participants ont été invités à inclure les tronçons manquants dans leurs priorités de développement national afin d'obtenir un financement adéquat.
28. En conséquence, le Secrétariat général a obtenu la version intégrale de l'étude de pré faisabilité sur les tronçons manquants du corridor Dakar-Djibouti et transmis celle-ci aux Etats membres, aux partenaires de l'OCI et aux institutions de développement. Le Secrétariat général a également demandé aux Etats membres de l'OCI, à ses partenaires et aux institutions de développement de bien vouloir envisager la possibilité d'accorder le soutien technique et financier requis aux bénéficiaires du projet de l'OCI pour l'élaboration des études de faisabilité de leurs segments nationaux respectifs du projet de la ligne de chemin de fer Dakar-Port Soudan.
29. Dans ce contexte, il est à noter que l'étude de pré faisabilité a été axée sur la faisabilité des tronçons manquants du corridor Dakar/Djibouti avec les composantes tant routières que ferroviaires. L'étude a permis d'examiner les caractéristiques technico-économiques et la performance des chemins de fer existants et d'évaluer la faisabilité de la construction des tronçons manquants du corridor Dakar/Djibouti. L'étude a également proposé deux itinéraires alternatifs pour la construction de ces tronçons manquants du corridor Dakar/Djibouti en écartement standard ainsi que le coût estimatif de la mise à niveau des réseaux ferroviaires existants à écartement standard.
30. L'étude a recommandé de passer à l'étape du parachèvement des études conceptuelles concernant les tronçons manquants. Elle a également recommandé la création et la mise en place de comités nationaux comprenant les représentants des diverses institutions concernées par le secteur des transports en vue du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des activités prévues. En outre, l'étude a souligné le rôle crucial des communautés économiques régionales traversées par le corridor, à savoir la CEDEAO, la CEEAC, la COMESA et l'IGAD, dans la consolidation des efforts déployés à ce niveau par les pays concernés et par les partenaires au développement.
31. En réponse à la demande du Secrétariat général, le Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement a indiqué qu'il est prêt à envisager de contribuer au financement des projets dans les segments nationaux respectifs, le long de l'axe ferroviaire Dakar-Port Soudan de l'OCI proposé, dès la réception d'une demande officielle des Etats membres de l'OCI concernés, à cet effet. De même le Ministère des transports, des affaires maritimes et des communications de la République de Turquie a également

indiqué sa volonté d'accorder son soutien aux bénéficiaires du projet de l'OCI sous forme d'assistance en experts et formation relatifs à la diligence raisonnable. Les Etats membres de l'OCI concernés ont été informés en conséquence.

32. D'un autre côté, le Secrétariat général a conclu un accord avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud sur l'extension de l'appui technique et des services de consultances nécessaires à travers son organe d'échange technologique (SS-GATE) aux propriétaires de projets qui en ont besoin parmi les Etats membres de l'OCI au cours de la phase de mise en œuvre du projet ferroviaire Dakar-Port Soudan. Ce soutien pourrait prendre la forme d'une assistance aux Etats membres de l'OCI sur le profilage de leurs projets respectifs pour les segments de voie ferrée qui les intéressent le long du corridor proposé, sachant qu'une telle initiative permettrait de faciliter la mobilisation de fonds auprès des partenaires traditionnels de l'OCI.
33. A cet égard, les Etats membres de l'OCI concernés sont sensibilisés sur la nécessité d'engager des actions nationales afin de tirer profit des offres du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement et du Ministère du Transport, des Affaires maritimes et des Communications de la République de Turquie. Ces mesures faciliteraient la convocation rapide de la réunion des parties prenantes du Projet ferroviaire Dakar-Port Soudan de l'OCI, comme recommandée par la 40^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI (CMAE). Au même moment, le Secrétariat général de l'OCI et la BID ont été invités au Sommet de Dakar sur le financement de l'Infrastructure en Afrique reporté, qui examinera la mise en œuvre du corridor de transport UA/NEPAD (Dakar/Djibouti), entre autres projets, et mettra en valeur les contributions de l'OCI à l'Initiative Présidentielle de l'UA pour le Développement de l'Infrastructure en Afrique (IPDIA), qui bénéficie d'un financement de la BID.

11^{ème} Forum du Transport, des Affaires maritimes et des Communications

34. Le Secrétariat général a participé au 11^{ème} Forum du Transport, des Affaires Maritimes et des Communications, qui s'est déroulé à Istanbul, en Turquie, du 5 au 7 Septembre 2013 sous les auspices du ministère turc des Transports, des Affaires Maritimes et des Communications. Cet événement a fourni une excellente plate-forme pour informer les participants sur les activités en cours à l'OCI dans le domaine des transports et des communications. En outre, les interventions des représentants de l'OCI pendant le Forum ont porté sur la nécessité de soutenir l'approche actuelle de l'OCI concernant le renforcement des partenariats élargis pour la mise en œuvre des projets de transport et d'infrastructure, notamment le Projet ferroviaire Dakar-Port Soudan parrainé par l'Organisation.

Transport maritime

35. Le Secrétaire général de l'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs (OISA), s'est entretenu avec le Secrétaire général de l'OCI, le 17 février 2014 pour explorer les voies de revitaliser les opérations de l'Organisation, y compris ses nouveaux projets, à savoir: La Compagnie de navigation maritime Bakkah, le Club Islamique de Protection et d'Indemnité (CIPI) et le Système d'Information Coopérative (SIC).

III. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE

8^{ème} Conférence islamique des Ministres du Tourisme:

36. La huitième conférence islamique des Ministres du tourisme (CIMT) s'est tenue à Banjul, en République de Gambie, du 04 au 06 décembre 2013, sous le thème 'favoriser la création de richesses par le développement du tourisme'. 28 Etats membres ont participé à la conférence, comprenant les Ministres en charge du Tourisme et les chefs de délégation, de même que les représentants des institutions pertinentes de l'OCI, les organisations régionales et internationales.
37. Les Ministres ont examiné et approuvé, entre autres questions, le mécanisme et les critères de sélection de la ville du tourisme de l'OCI, le mécanisme et les critères d'attribution du sceau d'excellence de l'OCI pour l'artisanat et la création du Centre du patrimoine pour les Etats islamiques.
38. L'introduction du Prix de la ville du tourisme vise à galvaniser les activités intra-OCI dans une ville identifiée, développant ainsi les potentiels socio-économiques de la ville en question, tout en intensifiant les échanges intra-OCI en biens et en services. Le mécanisme vise également à renforcer la solidarité intra-OCI par la fourniture d'assistance considérable aux Etats membres de l'OCI dans des domaines essentiels du développement de l'infrastructure touristique, du développement du capital humain et de l'harmonisation des normes.
39. La création de l'attribution du Seau de l'Excellence pour l'artisanat vise également à préserver, promouvoir et développer l'artisanat traditionnel et contemporain dans les Etats membres de l'OCI. La conférence a examiné la proposition de la République Islamique d'Iran sur la création du Centre du patrimoine des pays islamiques, en tant qu'institution internationale spécialisée, dans le contexte de la similitude entre le mandat du projet du centre et les fonctions de ces institutions de l'OCI existants dans le domaine concerné. En conséquence, la conférence a demandé à l'IRCICA et à l'ISESCO d'inclure les fonctions prévues du centre proposé dans leurs mandats respectifs.
40. La conférence a également adopté diverses résolutions sur la manière d'accélérer la mise en œuvre du cadre de l'OCI pour le développement du tourisme, y compris les activités des différentes institutions de l'OCI travaillant dans le domaine de la promotion du tourisme. La conférence a élu de nouveaux membres au Comité de coordination reconstitué, chargé de la mise en œuvre du cadre de l'OCI et des nouveaux mécanismes d'attribution.
41. La conférence a également examiné un certain nombre de questions concernant la mise en œuvre du cadre de l'OCI pour la promotion du tourisme entre les Etats membres de l'OCI, réitérant la nécessité de développer l'infrastructure touristique; d'harmoniser des politiques et des normes; de promouvoir des produits touristiques conformes à la Charia; d'accroître la compétitivité entre les PME dans les Etats membres de l'OCI; et de faciliter la circulation des touristes entre les Etats membres de l'OCI. La 9^{ème} session de la Conférence des Ministres du tourisme se tiendra en République du Niger en 2015. La conférence a également adopté la proposition de la

République de l'Indonésie d'accueillir le 1^{er} Forum international de l'OCI sur le tourisme islamique à Jakarta, République d'Indonésie, du 02 au 03 juin 2014.

42. Le gouvernement de la Gambie a accepté d'accueillir la 4^{ème} réunion du Comité de coordination sur le tourisme à Banjul, en Gambie, dans la dernière semaine du mois de mai 2014.

Projet régional de développement durable du tourisme à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest

43. La 8^{ème} CIMT a demandé aux Etats membres participants à ce projet régional de l'inclure dans leurs programmes de développement respectifs soumis aux bailleurs bilatéraux et multilatéraux et de soumettre les segments nationaux respectifs du projet. A cet égard, le Secrétariat général a renouvelé sa demande aux Etats membres participants de présenter des détails sur leurs segments respectifs du projet, dans le format traditionnel bancaire, pour faciliter la mobilisation des fonds pour leur mise en œuvre. Essentiellement, les Etats membres ont été invités à soumettre rapidement leurs projets reformulés, gardant à l'esprit la nécessité pour les Etats membres participants d'inclure le projet proposé dans leurs plans de développement. D'autres actions requises comprennent l'affectation de ressources internes pour le lancement des activités identifiées dans leur territoire national, en vue de renforcer la capacité des Points Focaux Nationaux (PFN), afin de mettre en œuvre ce projet, et d'explorer les voies et moyens pour mieux impliquer le secteur privé dans la gestion des parcs et des aires protégées.

3^{ème} Conférence sur le tourisme de santé dans les pays islamiques (CHTIC)

44. Le Secrétariat général a participé à la 4^{ème} Conférence sur le tourisme de santé dans les pays islamiques (CHTIC) qui s'est tenue à Machhad, République islamique d'Iran, les 26-27 novembre 2013. La réunion a permis de mettre en évidence l'énorme potentiel des pays de l'OCI dans le domaine du tourisme de santé et son rôle dans la stimulation de la croissance économique durable dans ces pays.
45. La réunion a décidé, entre autres choses, de discuter des dispositions d'un système d'accréditation de l'OCI - en tenant compte des systèmes nationaux d'accréditation - de manière à favoriser l'essor de cette branche importante du secteur des services. Elle a également appelé les autorités de tutelle et les compagnies d'assurance à réfléchir sur les moyens et les modalités de collaboration mutuelle dans la fourniture de services de couverture médicale conjointes pour stimuler le tourisme de santé entre les pays de l'OCI. La réunion a également convenu de créer un Centre d'information du tourisme de santé. L'adresse du site web officiel du Centre d'information du tourisme de santé est: www.hicois.com

2^{ème} réunion du Forum du secteur privé sur le tourisme OCI/COMCEC

46. Le Secrétariat général a participé à la 2^{ème} réunion du Forum du secteur privé sur le Tourisme OIC/COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, les 16-17 décembre 2013. 16 Etats membres de l'OCI ont participé au Forum, ainsi qu'un pays observateur. La République de Turquie (Bureau de coordination du COMCEC), le SESRIC, le CIDC ont également participé. Diverses présentations ont été faites par

les principaux orateurs des organismes aussi bien du secteur public que privé, de même que le SESRIC. En outre les délégations de 13 Etats membres de l'OCI ont fait un exposé sur leurs expériences nationales sur la promotion du tourisme dans leurs pays respectifs.

47. Le Forum a recommandé la nécessité des programmes de formation et d'échanges, des réunions B2B et des ateliers pour les représentants du secteur privé. Il a également souligné l'importance de développer des voies du tourisme culturel et des voyages conjoints dans les régions de l'OCI, tout en insistant sur la nécessité de créer des plateformes en ligne pour promouvoir les destinations touristiques et faciliter la communication et la mise en réseau entre les représentants du secteur privé dans les Etats membres de l'OCI.
48. Bien que le Forum du secteur privé sur le tourisme OCI/COMCEC vise à amener les acteurs publics et privés dans le secteur du tourisme à échanger des informations, confronter leurs idées et discuter un certain nombre de défis présents et futurs les plus importants auxquels fait face le développement du tourisme dans les Etats membres de l'OCI, la majorité des participants au 2^{ème} Forum venaient du secteur public. C'est, par conséquent essentiel pour l'OCI et ses institutions concernées d'encourager une participation plus inclusive des organismes du secteur privé dans les réunions futures de cette nature.

IV. AGRICULTURE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

Mise en place de l'institution de l'OCI pour la Sécurité alimentaire au Kazakhstan

49. La 40^{ème} Session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI (CMAE), qui s'est tenue à Conakry, en République de Guinée, du 9 au 11 Décembre 2013, a approuvé le Statut de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire (OISA), tel que recommandé successivement, par la réunion intergouvernemental d'experts, tenue à Astana, au Kazakhstan, les 11-13 Juin 2013, par la Commission islamique et par le Comité spécial. Après approbation du Statut, 19 États membres de l'OCI ont signé le document, à savoir : l'Afghanistan, Burkina Faso, Djibouti, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Iran, Kazakhstan, Mali, Mauritanie, Niger, Palestine, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suriname, Turquie, Ouganda et l'Union des Comores.
50. L'OISA est la plus récente institution spécialisée de l'OCI, dont le siège se trouve à Astana, au Kazakhstan. Elle a été spécialement créée pour coordonner et mettre en œuvre les politiques de l'OCI dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire. Pour atteindre ces objectifs, l'OISA entend : apporter une expertise et un savoir-faire technique aux Etats membres sur les différents aspects de l'agriculture durable, du développement rural et de la sécurité alimentaire, y compris le règlement des problèmes dus à la désertification, à la déforestation, à l'érosion et à la salinité, et garantir les réseaux de couverture sociale. Elle s'efforcera également d'évaluer et de suivre de près la situation de la sécurité alimentaire dans les États membres afin de déterminer et de fournir l'aide humanitaire d'urgence nécessaire, y compris la création de réserves pour la sécurité alimentaire ;

de mobiliser et gérer les ressources financières et agricoles pour le développement de l'agriculture et l'amélioration de la sécurité alimentaire au sein des États membres ; et de coordonner, concevoir et mettre en œuvre des politiques agricoles communes.

51. Le Statut de l'OISA prévoit qu'il doit être appliqué à titre provisoire dès sa signature par un minimum de dix États membres de l'OCI et qu'il n'entrera définitivement en vigueur que lorsque dix États membres soumettent leur instrument de ratification. Étant donné que le nombre requis de signatures a été atteint pour permettre l'application provisoire du Statut, le Secrétariat général œuvre actuellement de concert avec les autorités compétentes du Kazakhstan à la mise en place le plus rapidement possible des structures de l'OISA.
52. Pour ce faire, la BID a approuvé l'octroi d'un don d'assistance technique d'un montant de 200.000 DI (environ 300.000 dollars) pour la mise en place de l'OISA. Ce don servira à couvrir les coûts liés à la préparation des termes de référence nécessaires, à la définition des lignes directrices opérationnelles et du plan d'action à court terme pour le démarrage des activités de la nouvelle institution spécialisée de l'OCI.
53. Le Secrétariat général renouvelle sa demande aux autres États membres de l'OCI à prendre toutes les mesures nécessaires pour adhérer au Statut de l'OISA à leur meilleure convenance. Pour sa part, le gouvernement du Kazakhstan a pris des dispositions en vue de désigner un directeur général par intérim du Secrétariat de l'OISA, ce qui faciliterait le lancement rapide de l'OISA.

Formation d'experts en matière de vulgarisation agricole

54. Conformément aux résolutions pertinentes sur le développement des capacités techniques dans le secteur agricole, le Secrétariat général est intervenu auprès de la Banque Islamique de Développement, qui a fourni les fonds nécessaires pour l'organisation d'un atelier de formation à l'intention des experts en vulgarisation agricole dans les États membres de l'OCI. À cet égard, le SESRIC, en collaboration avec la Banque Islamique de Développement, a pris des dispositions pour organiser ledit programme de formation à Izmir, en Turquie, du 21 au 24 mai 2013. Parmi les principaux objectifs de ce programme de formation figurent l'initiation des experts de la vulgarisation agricole aux nouvelles techniques et aux meilleures pratiques, l'identification des besoins et des capacités existantes et le renforcement de la coopération intra-OCI dans le domaine de l'agriculture.
55. Durant le programme de formation de trois jours, des experts en matière de vulgarisation agricole, en provenance de 18 États membres de l'OCI, ont pris part à l'exercice, ce qui leur a permis d'approfondir leurs connaissances sur la vulgarisation agricole novatrice et sur les applications d'expertise-conseil, les méthodes et techniques de vulgarisation agricole et la coopération internationale et les partenariats public-privé dans ce domaine. Ils ont également rendu visite au Centre de Formation en matière de Vulgarisation Agricole et de Mise en Service (TAYEM) à Aydin, en République de Turquie.
56. A la fin du programme, les experts ont proposé une série de recommandations, qui ont souligné l'importance : des capacités institutionnelles, de la technologie et de

l'efficacité de la recherche ; de l'amélioration des cours de formation professionnelle à court terme et des possibilités d'éducation informelle ; des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la vulgarisation agricole à travers la création à l'échelle nationale de systèmes d'information géographique (SIG) ; de l'établissement de la liaison chercheurs-vulgarisateurs-agriculteurs parmi les institutions nationales de recherche agricole, les universités, les ONG, le secteur privé et les agriculteurs ; et des projets encourageant l'activité entrepreneuriale des femmes, tout en mettant l'accent, entre autres, sur l'amélioration de l'emploi des femmes dans les zones rurales.

Plan d'action de l'OCI pour le coton

57. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de l'OCI pour le Coton (2007-2016), le Secrétariat général a repris contact, en Janvier 2014, avec tous les titulaires de projet, en leur demandant de soumettre à nouveau les projets de coton proposés dans un format bancable globale, et ce par la voie officielle normale. Cette mesure permettra à la BID ainsi qu'aux autres institutions financières de prendre les mesures nécessaires supplémentaires concernant ces projets. À ce jour, le Groupe de la BID a fourni 16,5 millions de dollars pour le financement de six projets, approuvés dans le cadre du Plan d'action, au Cameroun, en Egypte, en Turquie, en Syrie et au Mozambique. Dans le souci d'en assurer le suivi, le Département de l'agriculture de la BID dépêche des missions d'identification de projets vers les pays en question. Une première mission a été effectuée au Mozambique, durant la première quinzaine du mois de Mars 2014 et sera suivie d'une mission en Ouganda.
58. Après avoir transmis le projet portant sur l'amélioration de la productivité du coton, soumis par l'Institut sénégalais de recherche et de développement agricole/la société de filature et de textiles (SODEFITEX), un des centres d'excellence pour le Plan d'Action de l'OCI pour le Coton, aux parties concernées, le Secrétariat général a reçu les réactions du Fonds koweïtien pour le développement économique et de la Banque arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), demandant les détails nécessaires pour en faciliter l'examen.
59. Pour sa part, le SESRIC a organisé, dans le cadre de ses programmes de renforcement des capacités, cinq sessions de formation sur l'agronomie et la technologie de la fibre de coton dans un certain nombre de pays de l'OCI, à savoir l'Ouganda, le Mozambique, le Togo et le Mali, en 2013.
60. En plus des consultations en cours avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en termes de fourniture d'un soutien technique aux initiateurs de projets, le Secrétariat général a pris note de l'offre faite par le Gouvernement de Turquie d'apporter un soutien technique similaire. Parallèlement, le Secrétariat général a inscrit ce projet à l'ordre du jour de sa coopération avec le Ministère français des Affaires étrangères, compte tenu de l'expertise française dans le domaine d'appui aux producteurs de coton dans les pays en développement.

V. Programmes de réduction de la pauvreté

a) *Phase II du Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA) :*

61. En Novembre 2012, la phase d'approbation du PSDA a été entièrement bouclée et le niveau d'engagement de fonds au profit du PSDA par le Groupe de la BID a atteint 5 milliards de dollars américains. En outre, un montant de 7 milliards de dollars américains a été mobilisé auprès d'autres agences de développement pour des projets s'inscrivant dans le cadre du PSDA. Par conséquent, le financement d'un total de 480 projets a été approuvé dans le cadre du PSDA, dans 22 Etats membres africains de l'OCI. La plupart des projets concernent l'infrastructure, l'agriculture, l'industrie, l'éducation, la santé et le secteur financier.
62. Il convient de préciser que parmi les résultats attendus des projets approuvés, une fois qu'ils auront été parachevés, figurent notamment, la mise à niveau et la construction, dans le domaine de l'infrastructure, de plus de 2.500 km de routes, dans 13 États membres, en plus de l'édification de deux nouveaux aéroports au Sénégal et au Soudan. De même, plus de 900 MW d'électricité seraient produits dans six pays, fournissant un meilleur accès à l'énergie pour 40.000 foyers ; tandis que près de 700 km de lignes électriques seraient posées. Au plan du développement humain, plus de 325 nouvelles écoles primaires et secondaires, et plus de 1000 salles de classe seraient construites et équipées. Ceci outre la construction de trois collèges techniques et la construction ou l'équipement de 8 établissements universitaires, en plus de 10 nouveaux hôpitaux et de plus de 120 dispensaires, centres de santé et centres de soins de santé primaires, ce qui augmentera la capacité d'accueil de 1200 lits. S'agissant de l'agriculture, plus de 800.000 hectares de terres seront mis en valeur, parallèlement à la mise en place de 8-10 réserves stratégiques de céréales en vue de soutenir les programmes de sécurité alimentaire, y compris la construction de 5-6 laboratoires de recherche sur les sols et les semences.
63. Les succès obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du PSDA ont souligné la nécessité d'élaborer un nouveau programme pour les pays de l'OCI situés en Afrique (PSDA-2) en 2013, afin de consolider les progrès enregistrés par ces pays dans les divers domaines. Pour y parvenir, la 40^{ème} Session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Conakry, en République de Guinée, du 9 au 11 Décembre 2013, a exhorté tous les États Membres de l'OCI à soutenir activement, et à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme appelé à succéder au PSDA.
64. Par conséquent, le Secrétariat général a demandé à tous les États Membres de l'OCI de communiquer leurs points de vue sur la mise en œuvre du PSDA ainsi que des propositions pertinentes pour le programme appelé à succéder bientôt au PSDA. En outre, le Secrétariat général s'emploie actuellement avec la BID à la convocation d'une réunion du Groupe intergouvernemental d'experts pour délibérer sur un nouveau programme de PSDA.
65. Compte tenu de ce qui précède, les États membres de l'OCI sont invités à réagir à la demande du Secrétariat général s'agissant des propositions relatives à un programme successeur au PSDA.

b) Le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID)

66. Le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) a continué à étendre ses activités au niveau de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des prestations sociales et des infrastructures de base dans les Etats membres de l'OCI. Le Fonds explore actuellement les possibilités d'obtenir des ressources complémentaires, à la faveur de mécanismes, tels que le Fonds d'affectation spéciale, l'allocation des actifs du Waqf, l'accroissement du cofinancement des projets du FSID, ainsi que des dons de philanthropes, du secteur privé, etc.
67. Le FSID a élaboré un cadre sur l'établissement de fonds d'affectation spéciale pour soutenir les programmes de réduction de la pauvreté avec les donateurs intéressés, y compris les gouvernements, les philanthropes, les entreprises privées, les institutions de développement et autres, cadre qui a été approuvé à l'occasion de la 40^{ème} réunion du Conseil d'administration du FSID, le 1^{er} Avril 2013 et qui est venu doter le Fonds des moyens à même de renforcer ses efforts de mobilisation des ressources alternatives/complémentaires. Le FSID est engagé actuellement à développer la gestion du Fonds d'affectation spéciale, tout en maintenant des relations étroites avec les donateurs intéressés, à l'instar du Congrès mondial des philanthropes musulmans, et entretient également des discussions avec certains Etats membres pour le lancement de fonds fiduciaires axés sur diverses questions liées à la réduction de la pauvreté.
68. Le Fonds a, d'autre part, mis en place une politique d'investissement globale en vue de se doter d'une source de revenu stable, adaptée à ses besoins et de préserver à long terme la valeur réelle des montants principaux investis par le Fonds.
69. A ce jour, le FSID a approuvé 49 projets financés sur fonds propres, en sus de ceux qui sont cofinancés par la BID, les gouvernements et autres bailleurs de fonds. Le coût global de ces projets est estimé à 1,86 milliards de dollars américains. La participation du Fonds à ces programmes s'élève à 264,10 millions de dollars américains, alors que le reliquat de 1.597,90 millions de dollars américains a été versé par la BID (1.061 millions de dollars américains), les gouvernements et autres bailleurs de fonds (537 millions de dollars américains). Les pays membres les moins avancés (PMMA) ont été les principaux bénéficiaires de ces opérations, en profitant de plus de 80% des financements du Fonds. En effet, 61% de ces approbations ont été faites en faveur de l'Afrique, 15% pour les pays de la CEI et 12% vers l'Asie et les pays du Moyen-Orient.
70. Jusqu'à présent, les décaissements s'élèvent à 42,0 millions de dollars américains. Les faibles décaissements sont dus au fait que le portefeuille du FSID est relativement jeune et que son financement vise habituellement les éléments « soft » des projets financés qui sont mises en œuvre vers la fin de la phase de concrétisation du projet.
71. Le FSID a lancé ce programme en mai 2011 pour être initialement mis en œuvre dans six pays d'Afrique, durant les trois années qui suivent. Le programme, en partie inspiré du Projet des Villages du Millénaire des Nations Unies (PVM), se propose d'offrir un modèle de développement multisectoriel intégré pour lutter contre la pauvreté extrême dans les communautés rurales. Deux projets de villages durables (PVD) ont déjà été lancés au Tchad (Région du Salamat) et Kilbus, dans le Darfour occidental, au Soudan. Le montant approuvé au titre de ce programme est de 120

millions de dollars américains (soit une moyenne de 20 millions de dollars par projet) sous forme de prêts et de petites subventions. Le Fonds travaille actuellement sur le prochain lot de pays devant bénéficier du programme. Le programme sera mis en œuvre en collaboration avec l'Institut de la Terre de l'Université de Columbia, le Centre OMD à Nairobi, la Banque arabe pour le développement en Afrique (BADEA), le Croissant-Rouge qatari et d'autres partenaires.

72. Le FSID œuvre actuellement à développer de nouveaux programmes phares, tels que le Programme de réduction de la pauvreté urbaine, l'énergie renouvelable pour le programme de réduction de la pauvreté et le programme *Save the mothers*.

73. Le FSID a l'intention de prendre un certain nombre de mesures destinées à entreprendre et à intensifier les efforts de mobilisation des ressources et de sensibilisation. Ces mesures consistent essentiellement à :

a- Intensifier ses efforts de mobilisation des ressources en consultation avec les Etats membres, en explorant des sources non conventionnelles, telles que les philanthropes, les dons en nature, les dons de terres waqfs dans les Etats membres, etc.

b- Travailler en coopération avec le secteur privé en vertu des initiatives du Fonds dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises du Fonds, tout en sollicitant les particuliers nantis et les institutions florissantes dans les pays membres pour des contributions en faveur du Fonds.

c- Elaborer la deuxième stratégie du FSID pour la période (2014-2016).

d- Créer, sous l'égide du FSID, des fonds fiduciaires de lutte contre la pauvreté. Ces fonds serviront à financer les services de base au profit des populations défavorisées, tels que l'enseignement primaire, les soins de santé primaires, la micro-finance, l'agriculture et le développement rural, l'énergie pour les plus pauvres, l'aide d'urgence et le renforcement des capacités institutionnelles.

e- Mettre en œuvre de manière rigoureuse la politique d'investissement du FSID approuvée pour augmenter les revenus du Fonds.

f- Elargir les partenariats pour augmenter l'effet de levier financier du Fonds.

74. Le FSID envisage l'avenir avec optimisme et aspire à ce que les Etats membres mettent en œuvre les résolutions pertinentes de l'OCI relatives au soutien des activités du Fonds dans la lutte contre la pauvreté au sein des Etats membres, y compris la résolution du Conseil des Gouverneurs se rapportant au FSID et visant à lui permettre de mobiliser les ressources requises pour atteindre son capital cible de 10 milliards de dollars américains. Le principal objectif stratégique du Fonds au cours des trois années à venir consistera à ne ménager aucun effort pour honorer tous les engagements non tenus et multiplier les engagements des pays membres.

VI. Coopération dans les secteurs des finances et des statistiques

a) *Promotion des finances sociales*

75. Le Secrétariat général continue de discuter avec ses propres institutions et avec d'autres partenaires en vue d'identifier les moyens d'intégrer les questions de la coopération dans le secteur financier entre les États membres. À cet égard, le Secrétariat général est en train d'explorer avec l'Institut Islamique de Recherche et de Formation (IIRF) les modalités de partage des meilleures pratiques entre les États membres de l'OCI pour la promotion de la finance sociale traditionnelle, à savoir : les institutions de Zakat et des Waqf, de manière à les inclure dans un cadre plus large des réformes du secteur financier dans les États membres de l'OCI. Ceci s'inscrit au cœur de la nécessité de coordonner et d'harmoniser les activités des différentes institutions de l'OCI opérant dans le domaine de la Zakat et des waqfs et tend à éliminer le chevauchement et le double emploi quant à la création de ces institutions/forums, comme la Conférence internationale sur la Zakat, l'Organisation internationale de la Zakat, l'Organisation mondiale de la Zakat et l'Association des autorités des Impôts et taxes dans les pays islamiques (ATAIC).
76. De même, l'intensification des contacts avec les parties prenantes et les institutions nationales sur la mise en œuvre de ce cadre de coopération s'est étendue aux démarches récentes avec l'Université du Roi Abdelaziz, à Djeddah, une institution étroitement impliquée dans l'organisation des huit dernières Conférence internationales sur l'économie et la finance islamique (ICIEF). La 9^{ème} édition de l'ICIEF s'est tenue du 9 au 11 Septembre 2013, à Istanbul, en République de Turquie, sur le thème : «Croissance, équité et stabilité : une perspective islamique», et a été organisée en collaboration avec la BID et le SESRIC.
77. Dans le même contexte, le Secrétariat général continue de participer aux réunions des banques centrales et des autorités monétaires des États membres de l'OCI, dont les sessions de 2013 et 2014 se sont tenues respectivement, au Royaume d'Arabie Saoudite et en République d'Indonésie, tout comme il continue à en suivre attentivement les résultats. Il s'agit en l'occurrence de donner une meilleure visibilité aux activités du Forum des Bourses de Valeurs dans le cadre de la couverture des événements de l'OCI, tout en continuant à encourager les autorités compétentes dans les États membres à participer aux programmes de renforcement des capacités organisés par le SESRIC dans ce domaine.

b) *Réunion annuelle des banques centrales et des autorités monétaires*

78. Organisée conjointement par le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC) et l'Agence Monétaire de l'Arabie Saoudite (SAMA), la Réunion annuelle de 2013 des banques centrales et des autorités monétaires des États membres de l'OCI, s'est tenue, à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 27-28 Novembre 2013. Les deux jours de la réunion ont été constitués d'un atelier de travail du groupe d'experts (EGW), au premier jour, et d'une réunion des Gouverneurs, au deuxième jour.
79. Au cours de l'atelier du Groupe d'experts, des experts des banques centrales et des autorités monétaires des États membres de l'OCI ont discuté des questions liées aux réformes récentes de la réglementation financière internationale, y compris le Comité

de Bâle II, et leur impact attendu au double plan national et international et, tout particulièrement, sur l'industrie financière islamique dans les Etats membres de l'OCI. De plus, les expériences et les perspectives des pays membres sur les récentes réformes mondiales de la réglementation et les défis qui en découlent pour l'industrie financière islamique, ont été présentées par des experts de la Malaisie, du Soudan, des Emirats Arabes Unis et du Royaume d'Arabie Saoudite.

80. Pour ce qui est de la réunion des Gouverneurs, qui a été présidée par S.E. Dr. Fahad Almubarak, Gouverneur de SAMA, elle a passé en revue le rapport d'étape des trois groupes de travail sur la Gestion des Liquidités dans la Finance islamique ; la Réglementation Macro-prudentielle et les Systèmes de paiement, groupes mis sur pied en vertu de la décision issue de la réunion annuelle de 2012. La réunion a, en outre, été marquée par les présentations de MM. Svein Andersen, Secrétaire général de la *Financial Stability Board* (FSB) et Karl Cordewener, Secrétaire général-adjoint du Comité de Bâle. Ces présentations ont été suivies d'un débat ouvert et d'un échange de vues sur les développements de l'ordre du jour de la réforme financière mondiale et leurs impacts, actuels et futurs, sur les politiques financières et monétaires des pays membres de l'OCI, ainsi que les domaines de coopération intra-OCI possibles dans le cadre de la régulation financière.
81. Sur la base de ses délibérations, la Réunion a adopté le Communiqué final comportant notamment :
- L'appel aux organismes internationaux de réglementation à tenir compte des produits financiers conformes à la Chariâa lors de la fixation des normes de qualité ; et
 - La réaffirmation de la nécessité de renforcer la coopération technique entre les banques centrales des pays de l'OCI à travers le partage d'expériences et d'initiatives communes, afin de conforter les capacités institutionnelles pour une meilleure élaboration des politiques et de la supervision.
82. La réunion a accueilli l'offre de la République de l'Indonésie et de la République du Suriname d'abriter les réunions de 2014 et de 2015, respectivement.

c) *Quatrième session de la Commission des Statistiques de l'OCI*

83. La quatrième session de la Commission des statistiques de l'OCI sera co-organisée par le SESRIC et la BID à Ankara, en Turquie, du 21 au 23 Avril 2014. Cette session se penchera sur les questions liées à l'échange des expériences et des meilleures pratiques sur le développement des données ouvertes (open data), à l'amélioration des capacités nationales en matière de statistiques sur la pauvreté, à l'agenda de développement post-2015 et ses implications pour les ONS, au développement d'un système plus complet de statistiques de la santé et à l'intégration de l'information statistique et géo-spatiale, ainsi que le renforcement des capacités en matière de statistiques du tourisme. En outre, la réunion a passé en revue les activités de la StatCom-OCI, depuis sa dernière session, tenue à Ankara, en Turquie, en Avril 2013. Sur la base de ses délibérations, la session a adopté des décisions pertinentes sur chaque point inscrit à l'ordre du jour.

VII. RENFORCEMENT DU RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

84. Le Secrétariat général a intensifié ses activités de coordination avec la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) et d'autres institutions compétentes afin de mettre en œuvre les diverses résolutions de l'OCI portant sur l'accroissement du rôle du secteur privé. Parmi d'autres questions la création d'un Fonds spécial pour les petites et moyennes entreprises a suscité un intérêt particulier au cours de l'année sous revue. Toutefois, la question portant sur la proposition de création d'un réseau de centres d'incubation d'entreprises et de technologie, ainsi que d'une base de données sur les investisseurs providentiels dans les États membres de l'OCI, fait l'objet d'un examen minutieux avec la CICIA et d'autres établissements du secteur privé.

Réunions du secteur privé

85. Depuis la 40^{ème} Session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE), la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) a organisé les 15^{ème} et 16^{ème} réunions du Secteur privé, respectivement à Téhéran, en République Islamique d'Iran, du 28 au 30 Octobre 2013, et à Sharjah, aux Emirats Arabes Unis, les 19 et 20 Mars 2014.

86. Parmi les principales recommandations issues de la 15^{ème} Réunion du Secteur Privé figurent, notamment, un appel renouvelé à la relance du Réseau des Agences de PME de l'OCI (ONSA) ; et une augmentation de la valeur des contributions au financement du commerce pour les PME et autres opérateurs du secteur privé. La réunion a également recommandé de développer davantage les industries artisanales, en tant que moyen pour créer des emplois pour les femmes et les jeunes. La réunion a souligné la nécessité pour les États Membres de l'OCI d'encourager leurs établissements du secteur privé à exploiter les accords existants du Système de Préférences commerciales de l'OCI (SPC-OCI), et de mettre en place les cadres institutionnels et réglementaires nécessaires pour attirer des investissements directs étrangers (IDE) du marché financier islamique, tout en favorisant les IDE intra-OCI.

87. La 16^{ème} réunion du Secteur privé s'est tenue à Sharjah, aux Emirats Arabes Unis, les 19-20 Mars 2014, sur le thème : «Les avantages du Système de Préférences commerciales SPC-OCI pour la promotion du commerce intra-OCI.» Le Forum a été organisé conjointement par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah et la CICIA, sous les auspices de Son Altesse Royale Cheikh Sultan Bin Mohamed El-Qasimi, Emir de Sharjah. Ont participé à ce Forum des représentants des établissements du secteur privé et des organisations de la société civile dans les Etats membres de l'OCI, ainsi que des délégués des institutions de l'OCI et des organisations internationales compétentes.

88. Le Forum a traité des questions d'actualité, à l'instar du rôle des Chambres de commerce et du Secteur privé dans la maximisation du niveau du commerce intra-OCI, ainsi que de celui des organisations commerciales de l'OCI, des institutions financières et autres parties prenantes dans le renforcement du commerce intra-islamique ; et de l'impact du SPC-OCI sur les économies des Etats membres de l'OCI. Plusieurs recommandations ont couronné ces assises, dont notamment la nécessité pour le secteur privé de tirer le meilleur profit des nombreux instruments

favorisant les échanges entre les Etats membres de l'OCI, y compris l'Accord général de coopération économique, technique et commerciale ; l'Accord pour la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats membres de l'OCI ; et l'Accord-cadre du SPC-OCI, comprenant le PRETAS et les Règles d'origine. D'autre part, le Forum a souligné l'impératif d'une mise en œuvre rapide du Plan stratégique pour la promotion et le développement du secteur des petites et moyennes entreprises dans les États membres de l'OCI, y compris la création de mécanismes pour le réseautage et l'échange des expertises entre les acteurs économiques dans des secteurs tels que l'industrie agroalimentaire, le commerce et l'incubation d'entreprises et de technologie, et la finance sociale. Ont assisté au Forum environ 250 représentants du secteur privé des différents États membres de l'OCI.

Le 7^{ème} Forum des femmes d'affaires

89. Le 7^{ème} Forum des femmes d'affaires a été organisé par la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA), à Téhéran, en République Islamique d'Iran, le 29 Octobre 2013. Le Forum a examiné les défis socio-économiques auxquels font face les femmes dans les pays de l'OCI et insisté sur la nécessité d'élaborer des programmes destinés à consolider les aptitudes des femmes, dans l'objectif d'autonomiser les femmes, à travers le renforcement de la sensibilisation, de la formation et de la création de réseaux actifs. La réunion a également examiné les modalités de création d'un mécanisme spécial pour faciliter l'accès des femmes d'affaires à la microfinance et aux microcrédits islamiques. Le Forum a également relevé l'importance qu'il y a à aménager un climat favorable aux entreprises, en soutenant les PME possédées par des femmes d'affaires et en multipliant les activités visant à renforcer les capacités des femmes entrepreneurs, y compris le partage des connaissances.

Création d'un Fonds spécial pour les PME

90. Le Secrétariat général a identifié les institutions compétentes de l'OCI disposant de fonds spéciaux pour les microcrédits et la microfinance, et engagé des discussions sur les modalités de mise en synergie et d'harmonisation des différentes interventions faites par ces institutions, afin d'atteindre les objectifs escomptés. La SIFC, le FSI, la SID et le FSID disposent d'opérations de microfinance qui peuvent assurer les fonctions traditionnellement effectuées par un Fonds spécial des PME. Dans l'ensemble, et au cours des cinq dernières années, le montant global des approbations de ces institutions a atteint 303 milliards de dollars américains en 2013.

Programme d'entrepreneuriat pour l'Afrique subsaharienne

91. Le Secrétariat général a récemment notifié aux Etats membres du 1^{er} Concours annuel des plans d'affaires pour les PME en Afrique Subsaharienne, organisé par le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID). Le programme vise à stimuler et à encourager les initiatives entrepreneuriales en Afrique subsaharienne et à offrir aux entrepreneurs de la région divers avantages financiers et non financiers. Ce concours permettrait, essentiellement, au Groupe de la BID, ainsi qu'aux principales banques multilatérales de développement et aux organisations du secteur privé d'identifier, d'initier et d'encadrer les entrepreneurs à fort potentiel en Afrique subsaharienne, pour favoriser l'entrepreneuriat dans la région. Ledit concours devrait connaître son

aboutissement en 2014, après expiration de la date limite de dépôt des candidatures, fixée pour fin Avril.

VIII. ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS :

Commerce intra-OCI

92. Il est souhaitable que l'OCI se concentre sur la consolidation des mesures non tarifaires, parallèlement à ses démarches actuelles visant à encourager d'autres membres à se joindre au cadre des concessions tarifaires du TPS. Sur ce point, le soutien des Etats membres est nécessaire pour de nouvelles initiatives et des projets, tels que l'Aide au Commerce, la modalité du Guichet Unique, l'échange électronique de données et le dédouanement modernisé.
93. La mission du Groupe consultatif pour la promotion du commerce intra-OCI revêt un caractère crucial dans la coordination des diverses activités des institutions de l'OCI en matière de commerce. Ce mécanisme de coordination devrait être soutenu de manière appropriée.
94. De même, les organes de promotion du commerce (OPC) des Etats membres sont invités à participer activement au Forum des OPC de l'OCI, en vue de donner effet aux divers instruments d'échanges commerciaux de l'OCI.
95. Il importe de poursuivre les consultations de haut niveau en cours avec les États membres sur l'adhésion au SPC-OCI et, notamment les divers blocs économiques régionaux, en particulier à la faveur des audiences et des entretiens du Secrétaire Général avec les décideurs de haut niveau. Il est également suggéré que le mécanisme de compensation impliquant la participation des Etats membres au SPC-OCI contre les pertes de revenus soit explicité de façon claire, afin d'élargir la composition du système de réduction des tarifs de l'OCI.
96. Tout en saluant les interventions remarquables faites dans le domaine du financement du commerce par la SIFC, la SID et la SIACE, il nous paraît évident que les États membres, les établissements du secteur privé et les organisations communautaires auraient besoin d'être mieux informés sur l'ensemble des projets et activités financés par ces institutions. À cet égard, un catalogue indicatif des projets déjà réalisés et en cours de réalisation par ces institutions de l'OCI devrait être publié et distribué aux Etats membres de l'OCI et aux utilisateurs institutionnels concernés.

Plan d'action de l'OCI pour le coton

97. Il est nécessaire d'encourager tous les États membres concernés à prioriser leurs projets de coton et à les intégrer dans leur liste des priorités nationales de développement. Les assurances données récemment par la BID en vue d'inscrire à l'ordre du jour de sa stratégie de partenariat avec les pays membres (MCPS) les projets lancés dans le cadre du Plan d'action de l'OCI pour le coton représentent un pas dans la bonne direction.
98. Dans le souci de faciliter le lancement immédiat des projets approuvés, les Etats membres sont invités à retransmettre leurs projets de coton dans un format bancable

globale, et ce par la voie officielle normale, à la BID et aux autres institutions financières.

Développement du secteur du Tourisme

99. L'institution de deux nouveaux prix, à savoir le prix de la « Ville touristique de l'OCI » et le prix du « Label de l'Excellence dans le domaine de l'artisanat » ne manqueront pas de générer des activités intra-OCI dans le domaine du tourisme. A cet égard, les Etats membres sont appelés à communiquer leurs candidats en temps opportun et à transmettre ces informations aux parties concernées par le tourisme et, en particulier aux propriétaires de PME.

100. De même, la convocation par l'Indonésie de la 1^{ère} Conférence internationale sur le tourisme Halal viendra épauler les efforts tendant à multiplier les produits islamiques, ce qui représentera une contribution éminente de l'OCI à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement post-2015, s'agissant du développement de stratégies de coopération avec les peuples autochtones.

Rôle du secteur privé

101. L'accent mis par le 16^{ème} Forum du secteur privé, tenu à Sharjah, sur l'impératif d'une meilleure sensibilisation par le secteur privé au SPC-OCI est fort louable. Il est de même pour les questions liées à la bonne gouvernance d'entreprise et à la promotion des produits financiers islamiques, y compris le soutien aux jeunes entrepreneurs et l'autonomisation des femmes.

102. L'appel à la mise en œuvre d'une stratégie efficace pour le développement du secteur des PME devrait être prioritaire dans la prochaine phase, de manière à donner effet aux diverses résolutions et décisions relatives au renforcement du rôle du secteur privé dans les Etats Membres de l'OCI. A cet effet, les projets proposés sur la création d'un réseau de centre d'incubation d'entreprises et de technologie et d'une Base de données sur les investisseurs providentiels et les organisations de capital-risque, doivent être lancés dans les plus proches délais.

Réduction de la pauvreté

103. Les activités des divers fonds de lutte contre la pauvreté, à l'instar du FSID et du FSI ont été limitées par la modicité des fonds. La mobilisation des différents engagements au titre de ces fonds et l'allocation nécessaire des Waqfs pour favoriser les contributions en nature, sont indispensables et doivent bénéficier de la priorité absolue.

***Le Secrétariat général
Organisation de la Coopération Islamique
Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite
10 Avril 2014***

ETATS MEMBRES QUI ONT DEJA SIGNE/RATIFIE LES ACCORDS DU TPS-OIC (Au 30 Mars 2014)

No.	Etats membres	Accord-cadre		PRETAS		TPS-OIC Règles d'origine		Présentation des Documents
		Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	
1	Bahreïn	√	√	*	√	√	---	√
2	Bangladesh	√	√	√	√	√	√	√
3	Burkina Faso	√	---	√	---	√	---	
4	Bénin	√	---	√	---	√	---	
5	Cameroun	√	√	√	---	√	---	
6	Tchad	√	---	---	---	---	---	
7	Comores	√	---	√	---	√	---	
8	Côte d'Ivoire	√	---	√	---	√	---	
9	Djibouti	√	√	√	---	√	---	
10	Egypte	√	√	√	---	---	---	
11	Gabon	*	√	---	---	---	---	
12	Gambie	√	√	*	√	*	√	
13	Guinée	√	√	√	---	√	---	
14	Guinée-Bissau	√	---	√	---	√	---	
15	Indonésie	√	√	√	---	√	---	
16	Iran	√	√	√	√	*	√	
17	Iraq	√	√	---	---	---	---	
18	Jordanie	√	√	√	√	√	√	√
19	Koweït	√	√	√	---	√	---	√
20	Liban	√	√	---	---	---	---	
21	Libye	√	√	---	---	---	---	
22	Malaisie	√	√	√	√	√	√	√
23	Maldives	*	√	---	---	---	---	
24	Mauritanie	√	---	√	---	√	---	
25	Maroc	√	√	√	√	√	√	
26	Niger	√	---	√	---	√	---	
27	Nigeria	√	---	√	---	√	---	
28	Oman	√	√	√	√	√	√	√
29	Pakistan	√	√	√	√	√	√	√
30	Palestine	√	√	√	√	√	√	
31	Qatar	√	√	√	√	√	√	√
32	Arabie Saoudite	√	√	√	√	√	√	√
33	Sénégal	√	√	---	---	---	---	
34	Sierra Leone	√	---	√	---	√	---	
35	Somalie	√	√	√	√	√	√	
36	Soudan	√	---	√	---	√	---	
37	Syrie	√	√	√	√	√	√	√
38	Tunisie	√	√	√	---	√	---	
39	Turquie	√	√	√	√	√	√	√
40	E.A.U	√	√	√	√	√	√	√
41	Ouganda	√	√	---	---	---	---	
		41	30	33*	16	32*	15	12